



Invalidité - licenciement - prévoyance - pension

Par **alexandre_ventress**, le **04/10/2015** à **22:48**

Bonjour à tous,

j'ai beaucoup de mal à trouver des réponses à mes questions même auprès d'experts, peut être pourriez vous m'aider.

Je suis en arrêt de travail et en invalidité cat 2, pris en charge par la prévoyance (contrat collectif entreprise). L'invalidité est arrivée durant mon arrêt de travail qui continue encore depuis maintenant 6 ans.

Suite à des litiges avec mon employeur et je devrai donc être licencié prochainement. Le dossier est déjà passé aux prud'hommes, nous sommes maintenant à la cour d'appel.

J'ai quelques questions sans réponse à ce jour :

- Est il sur de pouvoir continuer à bénéficier de la rente invalidité même si je suis licencié ?

- Puis je demander la portabilité de la mutuelle et de la prévoyance ?

- Dois je m'inscrire à pôle emploi sachant que je ne peux travailler (arrêt de travail) ?

Concernant Pôle emploi, je ne cherche pas à être indemnisé (je perçois ma rente invalidité), en revanche si ma santé s'améliore dans le futur je ne veux pas perdre mes acquis ni mes droits et bien sur je veux savoir comment exister d'un point de vue administratif...

- Si je reprend partiellement un emploi si je trouve en phase avec mon handicap est ce que la prévoyance stoppe sa prise en compte d'invalidité (je sais qu'au niveau de la sécu ce n'est pas le cas).

Ma plus grande crainte est de reprendre un travail grâce à une meilleure santé puis de "rechuter" et dans ce cas d'avoir perdu la prise en charge de mon invalidité par la prévoyance actuelle.

En fait je ne comprends pas bien le principe : je lis parfois que le fait de travailler de nouveau stoppe la prise en charge par la prévoyance, d'autres fois je lis que tant que la sécu me considère comme invalide la prévoyance continue tant que la pathologie est identique ou liée à la maladie de départ de la prise en charge et ce même si je reprend un travail dans une autre entreprise...

C'est assez complexe et flou, en tout cas à mon niveau de connaissances.

Merci à vous si vous pouvez m'aider et en tout cas merci de m'avoir lu.

Alexandre.